

L'ÉCHO DU VERGER



**REVITALISATION
DU CENTRE-BOURG**
Découvrez
les aménagements
à venir !

[VOIR EDITO P.2]



Alors que nous entamons l'année 2025, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit synonyme de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et vos proches.

Les conflits sont toujours aussi nombreux à travers le monde. Les défis climatiques s'imposent comme une évidence toujours plus dans nos modes de vie et décisions. L'actualité politique de notre pays ne pousse pas à un optimisme débordant et l'inquiétude est grande pour le financement de nos futurs projets. Face à l'effort qui sera demandé, qu'advient-il des aides tant attendues pour réaliser nos programmes d'investissement ?

L'année écoulée a été riche en défis, mais aussi en réussites. La résidence domotisée qui regroupe dix logements, qui sont tous occupés, a été inaugurée le 18 décembre dernier. Plus qu'un simple lieu de vie, l'habitat inclusif est un espace où chacun, quelle que soit sa situation, peut trouver sa place, s'épanouir et vivre dignement. Le gros chantier de rénovation énergétique de l'école maternelle est également terminé. Le bâtiment désormais très bien isolé nous permettra de contenir nos dépenses d'énergie ainsi qu'un meilleur confort pour les utilisateurs. La cour a également été transformée avec la disparition des enrobés.

Nous avons continué à travailler sur la lutte contre les inondations et ruissellement avec une convention signée avec la SAFER pour la partie urbanisme. Une étude avec la communauté de communes, en complément des deux que nous avons réalisées, a également débuté pour l'ensemble du bassin versant du Moulon. En effet, il est souhaitable de pouvoir étudier les phénomènes sur un plus large secteur afin de pouvoir réduire les risques suite aux aléas extérieurs à notre commune.

Des travaux de sécurisation sur les hauteurs de la Rose ont été réalisés dans le but de réguler les écoulements lors des fortes précipitations et ainsi réduire les risques.

L'étude du centre bourg est maintenant terminée avec le choix du scénario. Merci pour vos retours sur nos aménagements éphémères qui nous ont permis à moindre coût de faire une évaluation du stationnement. Les bureaux d'études finalisent à présent la définition exacte de notre futur centre bourg.

Pour 2025, nous avons de nombreux projets passionnants en perspective. Nous continuerons à travailler sur l'amélioration de nos infrastructures dans le respect du développement durable et le soutien à nos associations.

L'avenir du bureau de poste en centre bourg est toujours en suspens, mais les travaux nécessaires à la requalification de notre centre bourg devraient débuter cet été. Espérons que les subventions nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'opération seront au rendez-vous dans le cadre du programme d'état « Petites Villes de Demain ».

En parallèle, un aménagement de régulation de vitesse sera réalisé avenue de la République afin de toujours et encore lutter contre l'insécurité routière.

L'étude de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne boulangerie rue du commerce par la commune est bien avancée avec le projet de créer deux logements en complément d'un espace commercial au rez-de-chaussée.

Pour les tout petits et leur famille, nous espérons qu'une solution rapide et pérenne soit trouvée pour la réouverture d'une crèche dans les locaux désespérément vides. C'est une compétence intercommunale, le besoin est évident et l'attente est grande.

Je vous invite à rester engagés et à participer aux différentes initiatives, associatives, communales et intercommunales mises en place tout au long de l'année. C'est ensemble que nous pouvons faire la différence pour l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année

Fabrice Chollet
Maire de Saint -Martin-d'Auxigny



Vie communale	4
Dossier	7
Bibliothèque	10
Vie scolaire	11
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	12
Travaux	14

Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Didier Pajon, François Thomas, Florence Clavier,
François-Régis Thinat, Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny -
Tirage 1300 exemplaires.
Conception et réalisation : Agence Terreweb

État civil

Les informations relatives à l'état civil sont diffusées ci-après sauf si refus au moment de l'établissement de l'acte.

29 NAISSANCES

- **DA ASILVA Alma**, née le 12 janvier 2024
- **LEHAY Suliac, Laurent, Joël**, né le 23 avril 2024
- **PAREUX Maxence, Bernard, Georges**, né le 1 mai 2024
- **LITHARD Jeanne, Maïté, Geneviève**, née le 1 juillet 2024
- **RAUSA Juliette**, née le 29 juillet 2024
- **BÉDÉ Victoria, Micheline, Madeleine**, née le 7 août 2024
- **VERDEZ FOLTIER Eden**, née le 30 août 2024
- **MORA BOURILLON Aglaé, Ana, Catherine**, née le 10 septembre 2024
- **GUIGNET Charlie, Adèle, Victoire**, née le 18 novembre 2024
- **MOLLE Clara, Julia**, née le 22 décembre 2024

15 MARIAGES

- **SCHULTZ Anaïs & LORIGÉON Thibault**, le 11 mai 2024
- **RAGUET Anaïs & DUCOUROY Jérôme**, le 18 mai 2024
- **CAZE Vanessa & VILLAMY Gaëtan**, le 6 juillet 2024
- **LEBOUGRE Aurore & SAINTPERE Olivier**, le 27 juillet 2024
- **DAUSSE Sandrine & CHAMBON Vincent**, le 10 août 2024
- **VERDIER Julie & REMANGEON Julien**, le 24 août 2024
- **MALLERON Claire & HEDOUX Antony**, le 24 août 2024
- **SANGLIER Julie & GRELAT Florian**, le 31 août 2024
- **GAJOS Sandy & MAGNIER Arnaud**, le 7 septembre 2024
- **CHIGOT Aline & RIOTTE Maxime**, le 26 octobre 2024

20 DÉCÈS

- **LEROY Jean-Charles**, décédé le 2 janvier 2024
- **PINET Henri, Lucien**, décédé le 2 janvier 2024
- **MIDROUILLET Françoise, Renée, née LICHON**, décédée le 2 janvier 2024
- **VAISQUES Joël, Bernard**, décédé le 26 février 2024
- **BRUERE Bernard, Paul, Fernand**, décédé le 2 mars 2024
- **RONDET Christian, Yves**, décédé le 1 avril 2024
- **ARNARDI Paul, Marcel**, décédé le 11 mai 2024
- **DÉSABRES Michel, Albert, Louis**, décédé le 15 août 2024
- **MERLIN Jean, Aimé**, décédé le 24 août 2024
- **HERNANDEZ Pascal, José**, décédé le 15 septembre 2024
- **GAROT David, Gérard, Guy**, décédé le 29 septembre 2024
- **JACQUET Yvonne, Irène née LEREDDE**, décédée le 1 octobre 2024
- **NEUILLY Sandrine, Anne, Marie, née DENIAU**, décédée le 5 octobre 2024
- **VILLAUDY Rosie née KONARZEWSKI**, décédée le 29 novembre 2024
- **MARCHE Jean-Claude**, décédé le 5 décembre 2024
- **ROBLET Bernadette, Marie, Françoise née MASSONAT**, décédée le 6 décembre 2024
- **DUTEIL Monique née DAVID**, décédée le 19 décembre 2024
- **DUCONGET Anne-Marie, née BALLUT**, décédée le 20 décembre 2024
- **MACAGNINO Pascal, Christian, Salvatore**, décédé le 23 décembre 2024
- **ALETTI Jean-Pierre, Antoine**, décédé le 23 décembre 2024

APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF

Mercredi 11 décembre dernier, environ 65 enfants de la commune, âgés de 3 à 11 ans, ont participé à l'après-midi récréatif organisé par la municipalité.

Après avoir œuvré sur des ateliers créatifs pour fabriquer des décorations de Noël, aidés en cela par tout un groupe d'adultes bénévoles, les petits artistes ont assisté à un spectacle musical participatif salué par des éclats de rire et avec en surprise finale l'arrivée du Père Noël venu saluer les enfants et se prêter à la photo souvenir.

Un goûter a ensuite été servi avant de terminer l'après-midi par une animation musicale qui a permis aux jeunes participants de se dépenser sur la piste.



Décorations de Noël 2024, de sacrés bénévoles !



De sincères remerciements aux bénévoles, qui ont consacré de leur temps à emballer des paquets cadeaux, à réaliser des nœuds, à confectionner des sujets en bois, à peindre et à installer tous ces ornements. Grâce à eux, notre commune retrouve une ambiance féérique pour que la magie de Noël perdure, pour la joie des petits et des grands.

Merci pour leur dévouement et leur bonne humeur, malgré la météo peu clémente ce jour de l'installation !

GALETTE MUSICALE



Une centaine d'ainés de la commune se sont retrouvés pour partager la galette musicale et dansante. L'animation était confiée à l'orchestre Kristy Bell et chacun a pu tester ses connaissances en répondant à des quiz sur les musiques de films, génériques, séries télévisées et chansons françaises, le tout dans une joyeuse ambiance.

Don du sang

Merci aux donneurs toujours nombreux lors des collectes réalisées à Saint Martin et merci à l'équipe de l'EFS (Établissement Français du Sang) de Bourges.

Donner son sang, c'est gratuit et cela sauve des vies ! Pour information et à noter sur vos agendas les dates des prochaines collectes : 5 mars 2025. Elles se déroulent de 14h30 à 18h30, salle des fêtes, route de l'Étang.

Message de L'ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)



Nos valeurs :
Proximité – Universalité – Citoyenneté – Respect de la personne

Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en forcément une qui vous intéresse !

L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.

Rejoignez nous,
envoyez vos lettres de motivation et CV à
info.fede18@admr.org

L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez-nous au **02 48 24 03 07**

De par sa proximité, nos 6 salariées de l'ADMR ont réalisé 664 heures d'intervention auprès des familles et Séniors de Saint Martin d'Auxigny sur des prestations comme l'aide à la toilette, les services en sortie d'hospitalisation, l'accompagnement social, les courses, l'entretien du linge et du logement.

Vous pouvez joindre l'association locale ADMR de Saint Martin d'Auxigny :
par téléphone au 02.48.24.03.07 ou par mail info.fede18@admr.org

Bonne et heureuse année 2025 !!!

Dossier

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG



La commune de Saint Martin d'Auxigny a adhéré en 2021 au programme Petites Villes de Demain (PVD) avec pour projet global la revitalisation du centre-bourg.

Afin d'orienter au mieux les futurs aménagements et ainsi réorganiser l'espace public en fonction des différents usages projetés, des aménagements éphémères ont été mis en place cette année.

Le projet avance. Les études préliminaires ont été validées. Voici un aperçu de ces futurs aménagements.

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
Beaucoup de monde cette année pour cette commémoration du 11 novembre avec la présence des enfants des écoles. Merci d'être venus aussi nombreux pour cette cérémonie.



CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE
Le 5 décembre, le ministère des Armées rend hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie ainsi qu'aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux disparus et aux victimes civiles.

RÉUNION "CLASSE"

"Le 2 novembre 2024, d'anciens élèves des écoles de Saint-Martin nés entre 1976 et 1978 se sont retrouvés salle polyvalente près de quarante années après leur dispersion. Venus de tous les coins de France et de plus loin encore, ils ont partagé une journée inoubliable remplie de joie, de souvenirs et d'émotions. Pour l'occasion, ils avaient invité leurs enseignants ravis, eux aussi, de cette initiative."



1. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Un des enjeux de ces aménagements est de rétablir la végétation au cœur de la ville, de déminéraliser et désimpermeabiliser la place. Des espaces verts seront créés : les plantations seront résistantes au milieu urbain et à la sécheresse et permettront l'infiltration des eaux de pluie. Des arbres seront plantés sur l'ensemble de l'aménagement, apportant ainsi ombre et fraîcheur. Les stationnements de la place seront revêtus de dalles alvéolaires, drainantes et végétalisées.

3. PACIFIER LA CIRCULATION

Le déplacement de la place est l'étape essentielle permettant d'engager des aménagements de sécurité tant pour les piétons que pour les automobilistes et autres usagers.

Les carrefours de la route de Quantilly, et de la route de Saint-Palais seront modifiés. Le dévoiement de chaussée opéré par le déplacement de la place engendra le ralentissement des véhicules. Les voies de circulation seront harmonisées. La création d'une zone 30 km/h dès l'entrée dans la commune participera à l'apaisement de la circulation.

5. CALENDRIER

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent actuellement pour obtenir un projet détaillé permettant de finaliser les dossiers de subvention et le dossier de consultation des entreprises.

Un démarrage courant 2025 est prévu.

Le projet nécessite des travaux importants mais améliorera sensiblement l'espace public. Dès l'étude, une réflexion a été menée pour limiter l'impact de ces travaux. Un phasage adapté sera réfléchi avec les différents intervenants afin que la phase travaux se déroule dans de bonnes conditions.



2. LA PLACE AU PIED DES COMMERCES

La place de la Mairie est le cœur de la commune. La volonté des élus est de faire la part belle à cette place, d'en faire un pôle d'attractivité, un lieu de rencontre, au profit des commerces actuels et futurs sans oublier le marché dominical.

La place passera donc au sud de cet espace, modifiant ainsi son fonctionnement et permettant la déviation de la voie. La mise à niveau des entrées des commerces améliorera l'accessibilité de ce linéaire commercial. Les trottoirs étroits vont être élargis, laissant place à un cheminement piéton sécurisé, à l'installation de terrasses, au débordement de vitrines. Ces aménagements viseront à faire naître un espace de convivialité et permettront le développement de l'animation commerciale.

4. RÉSEAUX

Des travaux sont également prévus sur les réseaux souterrains.

Le réseau d'eau pluviale, insuffisant sur le secteur sera modifié afin de mieux répondre aux besoins. La gestion des eaux de ruissellement passe également par la végétalisation des espaces ou la perméabilité des surfaces comme évoqué précédemment.

La réfection du réseau d'eau potable est également prévue par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Ces nécessaires travaux de réseaux seront réalisés conjointement avec le projet d'aménagement.



Ancienne boulangerie 5-7 rue du commerce

La commune de Saint Martin a été retenue dans le programme petites villes de demain (PVD). Ce programme national, a été lancé le 1er octobre 2020. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes exerçant des fonctions de centralités.

C'est ainsi qu'une étude de redynamisation du centre bourg a été réalisée ces deux dernières années avec pour résultat le futur aménagement de la place de la mairie. En parallèle, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été défini et adopté le 27 juillet 2023.

Aussi, le maintien et le renforcement de l'offre commerciale et de services en centre bourg est devenu un axe prioritaire d'action souhaité par la municipalité. C'est ainsi que suite à l'adhésion de la communauté de communes à l'Établissement Public Foncier Cœur de France, nous les avons sollicités pour le rachat et la réhabilitation de l'ancienne boulangerie rue du commerce. Cet établissement foncier nous permet de lisser nos dépenses pour la lutte contre la vacance commerciale.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un espace commercial au rez-de-chaussée et la création de deux appartements spacieux aux étages. Après une phase de désamiantage, un architecte a proposé deux scénarios pour la rénovation de ce bâtiment urbain. Les travaux de ce grand bâtiment pourraient débuter fin 2025 si nous validons toutes les phases administratives et financières. C'est l'EPFLi qui finance l'intégralité du projet et la commune remboursera sur 12 ans à partir de la mise en location des appartements et du commerce.

C'est un investissement conséquent, mais qui participera à rendre à cette rue, qui fait partie du programme de réhabilitation du centre bourg, son cachet. Cette rue est également fléchée pour offrir aux propriétaires, une aide de la commune, pour la rénovation de leurs façades.

Nous avons quelques contacts pour qu'un professionnel puisse ouvrir une enseigne. Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés !

Votre bibliothèque fête ses 20 ans !



En 2025, votre bibliothèque aura déjà 20 ans... et 20 ans, cela se fête !

Nous vous donnons donc rendez-vous le 13 septembre, afin de souffler les bougies, pour un après-midi festif autour du livre. Nous organiserons un salon littéraire avec la venue d'auteurs connus qui ne viendront pas seulement pour présenter leurs œuvres, mais également pour échanger et rencontrer le public.

À vos agendas et reprenez déjà cette date pour une journée pleine de surprises. Et depuis toutes ces années, notre bibliothèque s'est beaucoup transformée, elle a grandi et s'est embellie. Et comme 20 ans, c'est un cap, nous profiterons de cette étape pour faire reconnaître l'évolution de notre bibliothèque et changer de statut. En 2025, nous allons donc devenir une médiathèque.

PROGRAMMATION 1^{ER} SEMESTRE 2025

POUR LES 3-6 ANS

LES HISTOIRES DU MERCREDI

« **Petit poisson blanc** » 19 février
 « **Vive le printemps** » 20 mars
 « **Les Paysages marins** » 16 avril
 « **Joli mois de mai** » 21 mai
 « **C'est l'été** » 25 juin

POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES 0-2 ANS

SÉANCES AVEC LE RELAIS PETITE ENFANCE

27 mai et 12 juin

TOUS PUBLICS

EXPOSITIONS

Du 8 janvier
au 8 février

par l'artiste **Petit Pivert** « **La rencontre** »

Du 1^{er} au 30 avril
par **Marie-Christine Verdier**

Du 12 au 30 mai
Mmes Guif et Boisselet
Portraits

SPÉCIAL JEUX VIDÉOS

En partenariat avec la communauté de communes Terres du Haut Berry et la médiathèque départementale du Cher

- **Super Mario Maker - Rayman Legends**
- **Pacman et les aventures de fantômes 2**
- **The Legend of Zelda: the windwaker HD**
- **Mario Party 10 - The legend of Zelda : breath of the wild**
- **Super Mario 3D world**
- **Donkey Kong country : tropical freeze**
- **Super Smash Bros**

POUR LES SENIORS

ATELIER FÊTE DES GRAND-MÈRES

Date non définie à ce jour

DÉCOUVERTES LITTÉRAIRES DU BERRY

En avril. Avec une visite de la bibliothèque

POURQUOI UN D.D.E.N. ?



Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est nommé officiellement par l'inspecteur d'Académie. Son rôle est double. Tout d'abord, sa fonction officielle lui permet de siéger au conseil d'école et de réaliser annuellement une visite de l'école à laquelle il est affecté concernant l'environnement matériel et humain mis au service des élèves. Cette fonction évolue aussi vers un rôle de conciliateur éventuel entre les parents d'élèves, les enseignants et les collectivités locales.

Le second rôle consiste en une mission associative au sein d'une Union départementale des DDEN qui organise des opérations en direction des écoles. Notre département est ainsi fier d'organiser depuis plus de trente ans, en collaboration avec la DSDEN et le Conseil départemental « LES ÉCOLES QUI CHANTENT » qui permettent à la moitié des écoles du département de se rassembler autour du chant. Notons également « MON JARDIN D'ÉCOLE », « SE CONSTRUIRE CITOYEN » et « LA SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT ».

Le DDEN attaché à la laïcité et défenseur des valeurs de la République apporte un « regard de la société civile » sur le fonctionnement de l'école. Devenir DDEN est possible pour chaque adulte se reconnaissant dans cette volonté d'offrir les meilleures conditions d'accueil possibles des élèves.

Le DDEN a une fonction de contrôle, de vigilance et de proposition concernant les éléments suivants :

- **Les locaux, le mobilier et l'équipement**
- **La sécurité dans et autour de l'école**
- **La surveillance des effectifs**
- **La participation au projet de travaux et aménagement**
- **La restauration scolaire**
- **Les transports scolaires**
- **Les activités périscolaires**
- **La caisse des écoles**

La pédagogie ne concerne pas le DDEN, elle est le domaine exclusif des enseignants.

Si cette fonction vous intéresse, adressez un mail à : udden.cher@gmail.com



LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI 4 FOIS DEPUIS LA PARUTION DE NOTRE DERNIER ECHO DU VERGER ET IL A ÉTÉ AMENÉ À DÉLIBÉRER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

Conseil municipal du 22/07/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/05/2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Acquisition d'une parcelle route de Coillard
2. Convention de servitude avec G.R.D.F. pour la parcelle AD 214

MARCHE PUBLIC

3. Délégation au Maire pour signer un marché public relatif à la gestion de la cuisine centrale, confection et service de repas pour le service de restauration scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal du 16/09/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

ENFANCE

1. Convention relative à la mise à disposition du centre nautique de Saint Germain du Puy pour l'année scolaire 2024-2025

FINANCE

2. Détermination des tarifs de prêt de matériel

PATRIMOINE

3. Approbation de l'échange de terrains sur l'emprise du chemin rural dit des Rousseaux aux Réteaux
4. Approbation pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un délaissé du chemin rural situé à La Picotine
5. Prise de possession de biens sans maître situés au camping municipal des Plantes
6. Approbation du principe d'aliénation de l'ancienne buvette du camping municipal
7. Approbation du principe d'aliénation de la parcelle ZA0068
8. Mise à disposition de la salle des fêtes pour le Relais Petite Enfance de la CCTHB
9. Plan de financement du SDE18 pour la rénovation de l'éclairage public Rue du Platé

PERSONNEL

10. Ouverture d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal du 21/10/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

1. Approbation de l'avenant n°1 à la convention OPAH passée entre l'ANAH, la CCTHB et les communes de Saint Martin d'Auxigny, des Aix d'Angillon et de Menetou Salon
2. Approbation de l'avenant n°2 au contrat de territoire 2022-2026 passé entre le Conseil Départemental du Cher, la CCTHB, les communes de Saint Martin d'Auxigny, des Aix d'Angillon et d'Henrichemont

FINANCE

3. Budget principal 2024 : décision modificative n°1/2024
4. Budget annexe des logements sociaux 2024 : décision modificative n°1/2024
5. Budget des logements sociaux 2024 : extinction de créances irrécouvrables
6. Tarifs de location des salles communales 2025 et règlement intérieur

PATRIMOINE

7. Acquisition des parcelles AL 295 et AL 297 (emplacement réservé 21)
8. Mise à disposition de la salle Sainte Jeanne au profit de l'Association Miss Curvy
9. Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de la gendarmerie
10. Approbation de la convention de partenariat avec la SAFER

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion sur l'emplacement du monument aux morts suite à la réhabilitation de la Place de la Mairie
- Compte Financier Unique
- Point financier des opérations closes
- Présentation du RPQS eau potable 2023
- Présentation du RPQS assainissement collectif 2023
- Présentation du RPQS assainissement non collectif 2023

Conseil municipal du 02/12/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024
Compte rendu des décisions prises par le maire

1. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
2. Instauration et fixation des modalités de mise en œuvre du télétravail

FINANCE

3. Approbation de l'avenant n°2 au contrat de territoire 2022-2026 passé entre le Conseil Départemental du Cher, la CCTHB, les communes de Saint Martin d'Auxigny, des Aix d'Angillon et d'Henrichemont
4. Approbation de la convention de groupement entre la CCTHB et les communes intégrées à l'appel à projet « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »

PATRIMOINE

5. Cession de la parcelle ZE 299
6. Choix de scénario pour la réhabilitation du 5/7 Rue du Commerce

SERVICE À LA POPULATION

7. Convention relative au service de fourrière des chiens par la SBPA pour l'année 2025

QUESTIONS DIVERSES

Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR)

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE.

ÉCOLE MATERNELLE

Les travaux de l'Ecole maternelle ont été réceptionnés le 4 décembre 2024. Ils se sont déroulés sur les périodes de vacances scolaires et le planning dirigé par le cabinet d'architecture Lacour a été respecté. Ces travaux vont permettre une économie d'énergie substantielle et ont amélioré les espaces extérieurs (béton drainant, îlot de chaleur et ombrières).



RETENUE D'EAU DU CHAMP BARDOUX

La remise en état de la retenue d'eau a débuté par le débroussaillage du terrain et le curage des boues. L'ensemble a été réalisé par l'entreprise de travaux forestiers Robineau pour un montant de 4 032 € TTC. L'entreprise de maçonnerie Cazin a procédé à la remise en état de l'ouvrage en béton qui présentait une fuite en partie basse pour un montant de 10 558,31 € TTC.

Cet ouvrage a pour vocation de créer une retenue d'eau afin de protéger des inondations une partie du bourg de la Rose.



VOIRIE

L'entreprise Blanchet est intervenue Chemin de la Poule Rousse (secteur Corbeauderie) pour la reprise d'un fossé et la pose d'un drain pour un montant de 6 103,20 € TTC.

TRAVAUX PRÉVUS POUR DÉBUT 2025

- Renforcement du réseau de collecte d'eaux pluviales secteur des Charrons pour un montant de 17 024,26 € TTC par l'entreprise Cazin.
- Reprise d'un fossé pour amélioration de l'écoulement des eaux pluviales Route des Jovys (lavoir) pour un montant de 6 153 € TTC.

Retrouvez
toutes les
informations
de la commune
sur l'appli
Panneau Pocket !



Egalement + d'actus sur :

www.stmartin-auxigny.fr

et sur



www.stmartin-auxigny.fr
Tél. : 02 48 66 61 61
Email : contact@stmartin-auxigny.fr